

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VALLÉE-JONCTION TENUE AU LIEU DES SÉANCES, LUNDI LE 4 DÉCEMBRE 2023 À 19h30 CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE MUNICIPAL.

Sont présents :

- Siège #1 - Marie-Ève Roy
- Siège #2 - Dave Vachon
- Siège #3 - Marie-Christine Lavoie
- Siège #4 - Denis Vachon
- Siège #5 - Yannick Rodrigue
- Siège #6 - François Cliche

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Patricia Drouin. Madame Nadia Bisson, directrice générale par intérim, assiste également à la séance.

La personne qui préside la séance, soit Madame Patricia Drouin, informe le conseil qu'à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, elle ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum et un mot de bienvenue, la séance est ouverte.

2023-12-01

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Ève Roy

ET RÉSOLU le projet d'ordre du jour tel que proposé.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 6 novembre 2023
 - 3.2 - Séance extraordinaire du 14 novembre 2023
- 4 - RAPPORTS DES CONSEILLERS
- 5 - ADOPTION DES COMPTES
 - 5.1 - Compte à payer
- 6 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1 - Appui aux producteurs agricoles indépendants
 - 6.2 - Services comptables pour l'audit annuel
 - 6.3 - Autorisation de transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire la programmation des travaux (TECQ)
 - 6.4 - Programme d'aide à la voirie locale sous-volet - Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) Réfection de la rue Jacob
 - 6.5 - Dépôt du registre public des dons et autres avantages
 - 6.6 - Autorisation temporaire - prolongation des heures de travail reconstruction du pont ferroviaire
- 7 - VOIRIE ET TRANSPORT
 - 7.1 - Ponceau chemin de l'Écore Nord - Réception définitive et paiement # 4
 - 7.2 - Projet d'asphaltage 3e rue du Parc Industriel - Réception définitive et paiement # 3
- 8 - LOISIRS ET CULTURE
 - 8.1 - Festival des Sports Motorisés - Don au Club Ski Beauce
- 9 – LÉGISLATION
 - 9.1 - Adoption du projet de règlement 2023-372 Règlement sur la tarification et la location des biens, des services et des activités municipales
 - 9.2 - Abrogation du règlement 2023-371 modifiant le règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 911
- 10 - PÉRIODE DE QUESTIONS

11 – VARIA

12 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2023-12-02

3.1 Séance ordinaire du 6 novembre 2023

Les conseillers ayant pris connaissance du procès-verbal avant la présente séance,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Eve Roy

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2023 tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2023-12-03

3.2 Séance extraordinaire du 14 novembre 2023

Les conseillers ayant pris connaissance du procès-verbal avant la présente séance,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Dave Vachon

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 novembre 2023 tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

4 RAPPORTS DES CONSEILLERS

Les conseillers font le suivi des activités auxquelles ils ont participé durant les dernières semaines.

5 ADOPTION DES COMPTES

2023-12-04

5.1 Compte à payer

À la suite de la lecture des comptes figurant sur les chèques numérotés de 9148 à 9151 inclus ainsi que les prélèvements,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Christine Lavoie

ET RÉSOLU d'effectuer les paiements des comptes préalablement présentés pour un montant de 282 014.61 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

6 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2023-12-05

6.1 Appui aux producteurs agricoles indépendants

CONSIDÉRANT qu'Olymel S.E.C. a annoncé la fin de ses activités d'abattage de porcs à son usine de Vallée-Jonction pour le 22 décembre 2023

CONSIDÉRANT que cette décision d'affaires affecte principalement le plus gros bassin d'éleveurs de porcs indépendants, celui de la Chaudière-Appalaches (logistique de livraison plus complexe, frais de transport à la hausse, etc.)

CONSIDÉRANT que cette usine est devenue une institution importante pour la communauté de Vallée-Jonction (par ses retombées économiques) et une source d'emplois pour une partie significative de la Chaudière-Appalaches

CONSIDÉRANT l'intérêt de l'actuel ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec pour le développement des régions et des filières de proximité

CONSIDÉRANT le mouvement amorcé par les personnes déléguées de l'assemblée annuelle de la Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches qui demandent à la Confédération de l'UPA, à la Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches et aux Éleveurs de porcs de la Beauce & des Deux Rives de faire toutes les représentations

nécessaires auprès de tous les acteurs pertinents (députés provinciaux et fédéraux, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, municipalité de Vallée-Jonction, MRC de la Nouvelle-Beauce, Développement économique Nouvelle-Beauce, Sollio Groupe Coopératif, etc.) pour que des activités d'abattage de porcs ou multi-espèce, sous un quelconque modèle d'affaires, se poursuivent dans l'usine de Vallée-Jonction actuellement propriété d'Olymel S.E.C.

CONSIDÉRANT la nécessité que les diverses instances gouvernementales viennent en aide aux producteurs de porc indépendants afin de les soutenir à la suite des impacts qui découleront de la fermeture d'Olymel division Vallée.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Dave Vachon

ET RÉSOLU de demander à Monsieur André Lamontagne, ministre de l'agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et ministre responsable de la région du Centre-du-Québec, à Monsieur Bernard Drainville, ministre responsable de la région Chaudière-Appalaches, à Monsieur Richard Lehoux, député de Beauce, à Monsieur Luc Provençal, député de Beauce-Nord et à Monsieur Samuel Poulin, député de Beauce-Sud, de discuter avec la Fédération de l'UPA et les autres partenaires pour trouver et mettre en place des mesures d'atténuations en faveur des producteurs indépendants afin de limiter les impacts pouvant être causés par l'éventuelle fermeture de l'entreprise privée Olymel, usine de Vallée-Jonction.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2023-12-06

6.2 Services comptables pour l'audit annuel

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est allée en appel d'offres pour obtenir des services comptables pour l'audit annuel

CONSIDÉRANT QUE la limite de dépôt des appels d'offres était vendredi 27 octobre à 11h

CONSIDÉRANT QU'à cette date, les soumissions déposées ont dûment été ouvertes

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur François Cliche

ET RÉSOLU d'octroyer, à Blanchette Vachon s.e.n.c.r.l., le mandat d'audit pour la vérification de l'année financière 2023 au montant forfaitaire de 13 000 \$ taxes en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2023-12-07

6.3 Autorisation de transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire la programmation des travaux (TECQ)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Dave Vachon

ET RÉSOLU ce qui suit :

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.
- La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et couts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.

- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.
- La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.
- La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.
- La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2023-12-08

6.4. Programme d'aide à la voirie locale sous-volet - Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) Réfection de la rue Jacob

Dossier : JUE38288 - 26015 (12) - 20230530-004

Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

ATTENDU QUE la municipalité de Vallée-Jonction a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2023 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Vachon

ET RÉSOLU ET ADOPTÉ que le conseil de la Municipalité de Vallée-Jonction approuve les dépenses d'un montant de 254 469 \$ relativement aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2023-12-09

6.5 Dépôt du registre public des dons et autres avantages

La directrice générale par intérim et greffière-trésorière par intérim dépose le registre public de déclaration des dons et autres avantages relatif à l'année 2023.

2023-12-10

6.6 Autorisation temporaire - prolongation des heures de travail reconstruction du pont ferroviaire

CONSIDÉRANT une demande reçue d'un entrepreneur qui effectue les travaux de reconstruction du pont ferroviaire

CONSIDÉRANT QUE les heures de travail permises sont de 7h à 19h, du lundi au vendredi inclusivement, ainsi que le samedi et dimanche de 8h à 18h.

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'autoriser quelques allègements temporaires pour mener à bien le projet

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur François Cliche

ET RÉSOLU d'alléger les heures normales de travail mentionnées plus haut de 6 h à 20 h, du lundi au vendredi et 8 h à 18 h les samedis et dimanches. L'entrepreneur s'engage à diminuer le bruit au maximum afin de ne pas déranger les citoyens.

7 VOIRIE ET TRANSPORT

2023-12-11

7.1 Ponceau chemin de l'Écore Nord - Réception définitive et paiement # 4

ATTENDU QUE l'entrepreneur R.J. Dutil a rencontré les exigences de l'ingénieur et de la Municipalité dans les travaux de remplacement du ponceau du chemin de l'Écore Nord

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Rodrigue

ET RÉSOLU, sur recommandation de la firme d'ingénieur EQIP, de procéder au paiement no. 4 à l'entrepreneur R.J. Dutil pour la somme de 6 435.18 \$ incluant les taxes, le tout pris à même la subvention PAVL et le fonds local.

Il est également résolu d'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité de Vallée-Jonction, les quittances finales des sous-traitants ainsi que les lettres de la CNESST et de la CCQ.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2023-12-12

7.2 Projet d'asphaltage 3e rue du Parc Industriel - Réception définitive et paiement # 3

ATTENDU QUE l'entrepreneur Les Excavations Yannick Latulippe inc. a rencontré les exigences de l'ingénieur et de la Municipalité dans les travaux de d'asphaltage de la 3e rue du Parc Industriel.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur François Cliche

ET RÉSOLU, sur recommandation de la firme d'ingénieur WSP, de procéder au paiement no. 3 à l'entrepreneur Les Excavations Yannick Latulippe inc. pour la somme de 11 309.52 \$ incluant les taxes, le tout pris à même le fonds local.

Il est également résolu d'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité de Vallée-Jonction, les quittances finales des sous-traitants ainsi que les lettres de la CNESST et de la CCQ.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2023-12-13

8. LOISIRS ET CULTURE

2023-12-14

8.1 Festival des Sports Motorisés - Don au Club Ski Beauce

CONSIDÉRANT QUE le Club Ski Beauce a fait une demande de don auprès du Festival des Sports motorisés

CONSIDÉRANT QUE le Festival a enregistré des surplus pour son éditions 2023

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur du Festival des Sports motorisés désire offrir le don demandé

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Rodrigue

ET RÉSOLU d'offrir au Club Ski Beauce, un don de 5000 \$. Le tout pris à même le fond réservé au Festival des Sports motorisés.

Adopté à l'unanimité des conseillers présent

9 LÉGISLATION

2023-12-15

9.1 Adoption du projet de règlement 2023-372 Règlement sur la tarification et la location des biens, des services et des activités municipales

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 6 novembre 2023

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé à la séance du 6 novembre 2023

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Rodrigue

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement 2023-372 Règlement sur la tarification et la location des biens, des services et des activités municipales incluant certaines modifications. La mairesse et la directrice générale sont par la présente autorisées à signer l'original dudit règlement.

Copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. La mairesse et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2023-12-16

9.2 Abrogation du règlement 2023-371 modifiant le règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 911

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'habitation a dénoté une non-conformité dans le règlement préalablement transmis

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Christine Lavoie

ET RÉSOLU d'abroger le règlement 2023-371 règlement modifiant le règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 911. Le ministère des Affaires municipales et de l'habitation adoptera un règlement adéquat pour toutes les municipalités dans la même situation dans les prochaines semaines.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2023-12-17

10 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions des citoyens portent sur le départ de la directrice des loisirs, la fermeture d'Olymel, le déneigement des rues, le déménagement des bureaux municipaux, les zones inondables, l'appui aux producteurs porcins indépendants, Aidons Vallée, remplacement de Serge (application mobile pour temps réalisé), les décorations de Noël, la rencontre avec le MTQ, l'embauche d'un nouvel employé.

11 . VARIA

2023-12-18

12 . LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU par l'ensemble des conseillers présents de lever la séance. Il est 20 h 31.

Patricia Drouin, mairesse

Nadia Bisson, directrice générale par intérim

Je, Patricia Drouin, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (3) du Code municipal.

Patricia Drouin, mairesse